



3
bassins de vie

41
communes

60 000
habitants

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Nous recrutons !

ASSISTANTS MAÎTRES NAGEURS – MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

BASE DE LOISIRS

- **Contrat de vacation du 23 mai au 30 juin 2026 puis CDD du 1^{er} juillet au 31 août 2026**
- **Temps complet** (35 heures hebdomadaires)



Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

Pour la saison estivale du Domaine du Lac de Champsos, espace de loisirs, ARCHE AGGLO recrute des assistant-e-s maîtres-nageurs ou des maîtres-nageurs sauveteurs.

DÉFINITION DU POSTE :

→ Assistant maître-nageur

- Gère Assure la surveillance de la baignade d'un plan d'eau de 4 hectares
- Veille au respect du règlement intérieur dans l'eau et au bord de l'eau
- Effectue la prévention et informe les usagers
- Pratique les premiers soins et les premiers gestes de secours
- Procède à l'analyse des eaux des toboggans aquatiques
- Est garant-e de l'entretien et du bon fonctionnement du poste de secours

→ Missions supplémentaires si qualité de maîtres-nageurs sauveteurs :

- Garantit la sécurité des usagers (dans l'eau et au bord de l'eau)
- Est garant-e de l'application du POSS par l'ensemble de l'équipe (entre 2 et 3 personnes)
- Assure la responsabilité du bon fonctionnement, et du réassort des équipements du poste de secours
- Coordonne l'équipe des AMN et MNS au quotidien

PROFIL ATTENDU :

- Pour les assistants maîtres-nageurs : BNSSA exigé
- Pour les maîtres-nageurs sauveteurs : BPJEPS AAN ou DEJEPS / UESSMA ou Licence STAPS EM / UESSMA ou Licence APAS / UESSMA exigé
- Être à jour du CAEP-MNS et du recyclage en secourisme (PSEI)
- Être majeur (car manipulation d'argent public)
- Expérience professionnelle significative souhaitée sur le même type de poste
- Permis B et véhicule ou moyen de locomotion recommandé car domaine non desservi par les transports en commun
- Un bon niveau d'anglais serait apprécié

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Le domaine est doté d'agents de sécurité. Chaque assistante maître-nageur ou maître-nageur sauveteur aura un talkie-walkie à sa disposition.
- Contrat de vacation du 23 mai au 30 juin (paiement en mois décalé) : travail uniquement les weekends et jours fériés.
- Puis un CDD à temps complet (35h) du 1^{er} juillet au 31 août inclus (paiement en fin de mois) : travail tous les jours dont weekend et jours fériés dont 2 jours de repos hebdomadaires
- Rémunération statutaire sur grille indiciaire des éducateurs des activités physiques et sportives, négociable selon expérience soit environ 2175€ à 2436€ brut mensuels (environ 14.35€ à 16.07€ taux horaire brut, hors congés payés)
- Tickets restaurants : 6 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur
- Possibilité d'hébergement, si besoin.
- **Une réunion d'information en présence de toute l'équipe saisonnière se tiendra sur Champs courant mai 2026.**
- ARCHE Agglo a reconduit le dispositif d'aide à la formation des BNSSA auprès de l'organisme EPSSA :

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère saison complète	50% soit 340.00 €
Après la 2ème saison complète consécutive	50% soit 340.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	0% soit 0.00€

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère mi- saison	25% soit 170.00 €
Après la 2ème mi- saison consécutive	25% soit 170.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	50% soit 340.00€

Pour plus d'informations sur le planning des formations Drôme Ardèche : epssa26-07@sfr.fr

Pour plus d'informations sur le dispositif d'aide à la formation : m.marseille@archeagglo.fr



Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
Horaires variables (entre 10h et 19h voire dès 9h les week end et jours fériés)

Lieu de travail : Domaine du Lac de Champs à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (26260)

Poste saisonnier à pourvoir le :

23/05/2026 pour l'avant-saison
et le 01/07/2026 pour la haute saison

Date limite de candidature le : 10/04/2026

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : **rh@archeagglo.fr**

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300